



DELIBERATION N° 4 DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mars 2019

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2019

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	24
Votants	28

Rapporteur : F. SAINT-PIERRE

Date de la Commission « Ressources » : 18/02/2019
Pièce jointe : Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 7 mars 2019, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le jeudi 14 mars 2019 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire.

Présents : M. PERRIMOND, Mme POMMEREAU, M. SAINT-PIERRE, Mme FALGUIERES, Mme HURIEZ, M. NASSE, Mme MOUREY, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, M. DELANNOY, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. JADOT, M. REDA, Mme FUSELLIER, M. CHAUFOUR, Monsieur PLAS, Madame GAUTHIER.

Absents représentés : Mme GUINOT-MICHELET représentée par M. REDA, M. LEFFRAY représenté par M. SAINT-PIERRE, Mme MOUTTE représentée par Monsieur PLAS, Mme MORO-CHARKI représentée par Mme FUSELLIER.

Absents non représentés : M. GODRON, M. PERROT, M. DEZETTER, M. CARBRIAND, M. SALVI.

Secrétaire de séance : Robin REDA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3,

VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission n°1 « Ressources » en date du 18 février 2019,

CONSIDERANT que, dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu autour de la présentation au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le Règlement Intérieur du Conseil Municipal prévoit que le débat doit avoir lieu au moins trois semaines avant la séance du Conseil consacrée au vote du Budget Primitif,

CONSIDERANT que la note de présentation relative aux orientations budgétaires du Budget Primitif 2019 porte sur :

- Les perspectives économiques pour 2019,
- Les résultats financiers 2018 de la Ville,
- Les orientations pour le budget primitif en 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Saint-Pierre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

PREND ACTE de la présentation relative aux orientations du budget primitif 2019.

PREND ACTE de l'existence et du contenu du rapport d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le : 15 mars 2019

Publiée le : 19 MARS 2019



Le Maire,

Michel PERRIMOND

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication



Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget de la Collectivité. Il est présenté lors du débat d'orientation budgétaire et permet de dresser un bilan de situation financière de la Commune sur l'exercice passé, tout en présentant les projets de la Collectivité pour l'exercice en cours, en matière de fonctionnement et d'investissement.

1 - Perspectives économiques pour 2019

A - Essoufflement mondial : La banque mondiale anticipe un ralentissement de la croissance globale qui devrait atteindre un taux de 2.9% en 2019. Commerce mondial et investissements décélèrent, tandis que les tensions commerciales restent élevées et que les conditions financières se durcissent. La croissance dans les pays émergents et les économies en développement s'est essouffée et devrait stagner à 4.2% cette année, reflétant une reprise plus faible que prévu dans les pays exportateurs de produits de base, et une décélération des pays importateurs de ce type de marchandises.

Le contexte international nourrit les inquiétudes : fragile armistice commerciale Chine /Etats-Unis, Brexit désordonné, hausse du prix du baril, endettement record des économies avancées comme des économies en développement. La croissance de la zone euro est ralentie, notamment du fait du moindre dynamisme observé en Allemagne et en Italie.

B - Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019 est bâti sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance en France de 1.7 % (identique à celle de 2018) et une prévision d'inflation de 1.3% (1.6% en 2018).

L'objectif prioritaire du Gouvernement est de réduire très fortement le déficit public par une diminution massive de la dépense publique. Ainsi, il est prévu sur le quinquennat en cours :

- une baisse de 5 points de la dette publique,
- une baisse de 3 points de la dépense publique,
- une baisse de 1 point des prélèvements obligatoires.

L'Etat fait le choix d'orienter sa politique vers l'offre : en allégeant la fiscalité des entreprises (18,8 Mds), il espère augmenter l'investissement pour dynamiser la production et par suite, les embauches.

Les allègements de fiscalité consentis aux ménages (6 Mds) visent parallèlement à soutenir la consommation, et de là, la production.

Des incertitudes planent cependant sur ces hypothèses, les prévisions du Gouvernement pourraient se révéler trop optimistes, du fait notamment de la hausse du prix du pétrole, de la politique protectionniste de Donald Trump, de la hausse probable des taux d'intérêt (même si on observe une baisse des taux depuis le début du mois d'octobre, l'hypothèse d'une hausse progressive des taux longs sur l'exercice 2019 est toujours d'actualité). Il se pourrait que les entreprises n'investissent pas autant que le Gouvernement l'anticipe.

Dans son rapport public annuel, la Cour des Comptes fait part de ses inquiétudes quant à l'évolution des comptes publics. Après intégration des mesures prises en réponse au mouvement des « gilets jaunes », le déficit public devrait augmenter à 3,2% du PIB en 2019. La Cour a parallèlement reconnu la participation active des collectivités locales aux efforts de gestion des deniers publics.

C - Les collectivités dans la Loi de Finances 2019 : La contribution des collectivités au redressement des comptes publics de l'Etat se poursuit : le PLF 2019 confirme l'injonction faite aux collectivités de réduire leur engagement à hauteur de 13 milliards sur la période 2018-2022, notamment en réduisant fortement les dépenses de fonctionnement et l'endettement.

Le Gouvernement met en avant la stabilité des concours de l'Etat aux collectivités locales par rapport à la loi de finances de 2018 tout en précisant que la « répartition sera en fonction des dynamiques de

population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local, en faveur des collectivités les plus fragiles. »

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a mis en place un dispositif de contractualisation qui impose aux 322 collectivités les plus importantes de moduler l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement dans la limite de 1.2% par an (inflation comprise, donc en réalité inférieure à celle de l'an passé), indépendamment de l'éventuelle dynamique de leurs recettes de fonctionnement.

Il est à noter que la Cour des Comptes vient de critiquer ce dispositif qui ne prend pas assez en compte la diversité des situations locales et l'Association des Maires de France rappelle qu'elle « reste opposée à ce dispositif contraire à la libre administration des collectivités locales ».

Des difficultés de mise en œuvre de cette consigne pourrait d'ailleurs se faire sentir dans la mesure où l'État transfère aux collectivités sans compensation de nouvelles charges (dématisation, état civil, urbanisme, réformes du statut de la fonction publique, prélèvement à la source...).

A court terme, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est annoncée stable dans son enveloppe nationale. Cette stabilité globale masque toutefois des disparités individuelles induites par le renforcement des dispositifs de péréquation, aussi bien verticale qu'horizontale. La péréquation vise à atténuer, pour les collectivités les plus fragiles, l'impact de l'effort de réduction des déficits publics demandé. La péréquation représentera 180 millions d'euros supplémentaires en 2019, au travers de deux mécanismes :

- La péréquation verticale permet à l'État d'utiliser ses versements pour contribuer à réduire les inégalités entre collectivités. La part des dotations de péréquation augmentera donc au sein de la DGF et induira inévitablement une nouvelle baisse de recettes en 2019 pour le budget communal.
- La péréquation horizontale est assurée par le Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) et conduit à ce que les collectivités assurent directement la solidarité entre elles : le montant national du FPIC est passé de 360 millions en 2013 à plus d'1 milliard en 2016. Pour 2019, la montée en puissance du FPIC devrait là aussi peser de façon accrue sur le budget communal.
- Le PLF 2019 confirme également la poursuite de la baisse des variables d'ajustement, qui devraient connaître une nouvelle diminution de 144 millions d'euros en 2019, dont 64 millions d'euros pour le bloc communal. Ces 64 millions d'euros seront pris sur :
 1. Les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle – FDPTP (-49 M€, - 15 %, passant à 284 M€ en PLF2019).
 2. la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle – DCRTTP (-15 M€, passant à 1,1 Md€ soit -1,3 %).

Ces baisses seront à intégrer dans les recettes du budget 2019 des collectivités.

Enfin, la taxe d'habitation entre dans la seconde année de la réforme, et pour 80 % des Français, elle sera abattue de 65% en 2019. Alors que l'Etat annonce une refonte de la fiscalité locale au printemps 2019 au travers d'une Loi spécifique, les collectivités s'inquiètent plus que jamais du financement de ces mesures et de l'avenir de leur indépendance financière.

D - Grand Paris : les territoires obtiennent une prorogation exceptionnelle de la Loi NOTRe.

Regroupés au sein d'une nouvelle association « l'Alliance des territoires », brandissant la menace de fermetures de services publics de proximité et/ou d'augmentation d'impôts, les élus des EPT ont fait front pour alerter l'Etat quant à leurs difficultés financières et obtenu in extremis de conserver à titre exceptionnel, les 55 millions d'euros de dotation d'intercommunalité que la loi NOTRe transférait à la MGP à compter de 2019, contrairement à ce que prévoyait son article 59.

Suite aux échanges que l'association a eus avec la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les élus des territoires espèrent que l'Etat mettra en œuvre dès 2019 la réforme du Grand Paris. En effet les transferts entre communes et EPT, et entre EPT et Métropole ne contentent aucune collectivité, et la neutralité financière qui les accompagne en théorie s'avère en pratique difficile à conserver dans le temps.

La fragilité financière de l'EPT et l'avenir incertain de la Métropole, dont la réforme est reportée sine die, appellent la vigilance des communes. Bien qu'elle n'exerce plus toutes les compétences, la Ville est en première ligne quant aux attentes légitimes des contribuables, car c'est bien vers elle que le citoyen se tourne quand le service public lui semble menacé ou défaillant. Pour mémoire, c'est la commune qui supporte la collecte des impôts locaux, la part de l'EPT lui étant rendue via le FCCT.

2 - Résultats financiers 2018 et premier bilan sur l'exercice passé

Le résultat de l'exercice (fonctionnement + investissement), après financement du déficit d'investissement (289K€) et des restes à réaliser (2440K€) s'élève à 3,8M€ (4,6M€ en 2017), avec une CAF nette de 1M€.

La Commune a réduit son excédent de 1,2M€ entre 2017 et 2018 en doublant les dépenses d'équipement. La réduction de l'excédent se poursuivra dans les années à venir avec la construction du groupe scolaire.

Capacité d'autofinancement (CA prévisionnel) 2018 :

La capacité d'autofinancement brute (épargne de gestion retraitée des résultats sur cessions, déduction faite des frais financiers) est de 2 610K€. La capacité d'autofinancement nette, déduction faite du remboursement du capital (1596K€) est de 1017K€.

A - En investissement

La Commune a lancé en 2018 plus d'opérations qu'en 2017, avec parmi les projets phare, la réalisation de la maison de quartier Sarraut et les accueils de proximité pour le périscolaire, dans les écoles Saint Exupéry, Jaurès et Michelet.

dépenses d'équipement (K€)		
	2017	2018
réalisés	2 311	3 600
RAR	663	2 440
total projets lancés	2 973	6 040

La signature de l'acte 2 de la ZAC bord de Seine est encore reportée (discussions entre constructeur et mairie d'Athis Mons) et la charge nette (505K€) devra être réinscrite sur l'exercice 2019.

Une recette nette de taxe d'aménagement (recettes perçues diminuées des remboursements effectués) négative en 2018 : les remboursements de taxe d'aménagement consécutifs à l'annulation de permis de construire ont été supérieurs aux recettes perçues en 2018.

taxe d'aménagement			
	Dépenses	Recettes	net
2017	188 798,31	1 095 473,47	906 675,16
2018	218 163,26	179 683,80	-38 479,46

Aucune cession en 2018, la cession de la pointe Wurtz a été décalée, en raison de demande de documents complémentaires sur le permis de construire. Une recette de 385K€ avait été constatée en 2017 (plateforme sociale).

Les subventions à venir, dans le cadre du contrat de territoire, n'ont pu être engagées parallèlement aux dépenses (périscolaire et maison de quartier Sarraut), le dossier n'ayant pu être présenté en commission permanente au Conseil Départemental. Elles sont réinscrites au BP2019 dans leur globalité.

Ces décalages dans les rentrées de recettes ont obligé la commune à emprunter 2 M€ en 2018.

L'encours qui s'élevait au 1^{er} janvier 2018 à 12 020 K€ augmente légèrement pour atteindre 12 425 K€ au 31/12/2018.

Evolution du besoin de financement 2018 en K€

emprunts nouveaux	2000
remboursement de dette	1605
	395

B - En fonctionnement :

L'année 2018 est caractérisée par un recul de la **masse salariale** (-291K€), principalement du fait de la bonne gestion prévisionnelle des effectifs et des efforts réalisés par les services. Le ratio « dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement » est de 48,31% au 31/12/2018 (moyenne de la strate à 54,59 au 31/12/2017), ce qui traduit la bonne maîtrise de ces dépenses, même si l'externalisation des activités périscolaires, les transferts de compétences et la mutualisation de services avec l'EPT compliquent l'analyse de ce ratio.

Par ailleurs le parcours PPCR fait une pause en 2018, et le point d'indice est gelé. La Commune n'a dû organiser que les élections professionnelles, dont le coût est nul sur la masse salariale, les élections étant organisées sur le temps de travail.

La structure des effectifs de notre Commune :

Au 31 décembre 2018, 282 postes sont pourvus.

- les agents stagiaires et titulaires représentent environ 77.85 % des effectifs contre 22.15 % d'agents contractuels.
- les agents de catégorie C représentent 80.38% des effectifs, ceux de catégorie B 13.92 %, et ceux de catégorie A 5.70 %.

La composition des rémunérations du personnel (hors charges) en 2018 :

Le traitement de base constitue, par nature, l'élément le plus important des rémunérations des agents (75.04 %).

Les primes et indemnités représentent 21.07 % des rémunérations et les autres éléments 3.53 % (NBI, SFT, Indemnité de résidence).

L'aménagement du temps de travail :

La durée du temps de travail est fixée à 1535 heures, conformément au protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail de décembre 2005.

Les avantages en nature :

La réglementation en matière de rapport d'orientations budgétaires prévoit le détail des avantages en nature. En 2018,

- 7 agents ont bénéficié d'un logement de fonction,
- 46 agents ont bénéficié d'avantages en nourriture (4 329 repas),
- aucun agent ne bénéficie de véhicule de fonction.

Dans les dépenses à caractère général, on notera les principales évolutions suivantes :

+100K€, soit +13% sur les dépenses de fluides

+285K€, soit +13% sur les contrats de prestations de services (retour de compétence propreté et marché forain)

+93K€, soit +50% sur les locations mobilières (location système LAPI contrôle poids lourds et caméra/horodateur sur parking Leclerc)

+86K€, soit +37% sur entretien des parcs et divers espaces verts

+40K€ sur les prestations de service ponctuelles (colonies, animations marché forain)

+137K€ sur les provisions pour risques et charges, la collectivité dans un souci de bonne gestion a provisionné les risques sur les contentieux en cours (principalement risques RH)

-98K€, soit -58% sur les fêtes et cérémonies (pas de concert en 2018 et vœux à moindre coût du fait du retour à Lurçat)

-17K€, soit -12% sur frais de télécommunication

-1,2K€, soit stabilité sur les frais d'affranchissement, en dépit de l'augmentation des tarifs (entre 9,6 à 11,8 % selon l'envoi) grâce à la systématisation des envois en nombre

Des **subventions de fonctionnement** ont été versées aux associations à hauteur de 360K€ (enveloppe stable entre 2017 et 2018).

Flux financiers Ville/EPT/MGP : le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) et Attribution de compensation (AC)

Pour mémoire, deux CLECT (commission locale des charges transférées), territoriale et métropolitaine ont été créées, respectivement par les conseils territorial et métropolitain. Elles sont chargées de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences transférées, et d'évaluer le coût net de chaque transfert de compétence.

Ces coûts nets sont ensuite impactés dans le FCCT pour ce qui concerne les transferts Ville/EPT, et dans l'AC pour ce qui concerne les transferts Ville/MGP.

Les transferts à la MGP de compétences exercées précédemment par l'EPT nécessitent une évaluation par chacune des deux CLECT, et impactent à la fois FCCT et AC, de manière à conserver la neutralité financière du transfert pour la Commune, ce fut le cas pour l'essentiel des transferts examinés par les CLECT en 2018.

Ces transferts, actés respectivement par la CLECT Métropolitaine le 3 octobre 2018 et par la CLECT territoriale le 4 décembre 2018 pour respectivement 125 413 € et 123 841 €, seront régularisés sur l'exercice 2019 et n'entrent pas dans les montants versés et reçus en 2018.

Pour mémoire, il s'agit pour l'essentiel de la contribution au SIVOA (123 282 €) dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Concernant ce dernier transfert, la Ville s'est ajustée sur la Métropole plutôt que l'EPT. L'exercice 2019 sera donc impacté doublement, au titre de l'exercice 2019 mais aussi de la régularisation de l'exercice 2018. La Métropole a choisi d'impacter la régularisation (125K€) sur l'AC 2019, tandis que l'EPT a choisi d'impacter celle-ci (124K€) sur le FCCT 2018. Afin de conserver la neutralité budgétaire aussi bien pour l'exercice 2018 que pour 2019, la Commune a choisi d'impacter les deux régularisations (FCCT pour 124K€ et AC pour 125K€) sur l'exercice 2019.

En 2018, le FCCT n'est impacté que par la revalorisation de la part fiscalité (+1.2% en 2018) et les retours de compétences (marché forain, propreté et fourrière véhicules) pour un montant de 84 709 €.

FCCT	2018	AC	2018
produit fiscal actualisé	3 076 459,00	AC initiale	3 680 445,00
DSPS	711 318,00		
PLU	14 290,00		
marché forain, propreté, fourrière	- 84 709,00		
	3 717 358,00		
régularisations n-1	3 569,00	régularisations n-1	
FCCT (65541)	3 720 927,00	AC (73211)	3 680 445,00

Les **frais financiers** diminuent de 63K€, l'emprunt souscrit en 2018 en décembre (taux fixe de 1,48% sur 20 ans) ne pèse pas sur l'exercice.

Les principales variations sur les **recettes de fonctionnement** sont les suivantes :

+530K€ avec le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)

+270K€ pour les droits de place du marché forain

+200K€ au titre des remboursements de l'Etat pour les contrats d'avenir

+122K€ au titre de régularisations de facturation DALKIA pour la période 2014-2018

- 35K€ sur les remboursements de charges sociales
- 95K€ sur les droits de mutation
- 53K€ sur le FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle)
- 541K€ sur les recettes exceptionnelles (pas de cession en 2019)

3 - Orientations 2019 :

L'année 2019 s'est ouverte sur fond de fortes contestations sociales, le Gouvernement a dû remanier la Loi de Finances pour y intégrer la traduction financière des promesses faites aux « gilets jaunes », revenant notamment sur certaines mesures à portée écologique.

L'Etat a engagé les citoyens dans une démarche de démocratie participative. Un dialogue entre tous est lancé, autour de 4 thèmes représentatifs des grands enjeux de politique publique : fiscalité/dépenses publiques, organisation de l'Etat/services publics, transition écologique, démocratie/citoyenneté.

Pour cette consultation, le gouvernement a sollicité les Villes, et le Président a entrepris un tour de France à la rencontre des Maires, alors qu'en juillet 2018, la conférence nationale des territoires avait été boycottée par 3 grandes associations d'élus locaux (AdF, Régions de France et AMF), qui invoquaient le manque d'écoute de la part de l'exécutif et sa politique de "recentralisation", et que plane sur le printemps 2019 l'ombre de la réforme de la fiscalité locale, qui menace l'autonomie financière des collectivités.

A - Equilibre financier 2019

Le solde de l'exercice 2018 est réinjecté dans le budget 2019 à hauteur de 3,8M€, un excédent en diminution en raison des nombreux projets réalisés et/ou lancés en 2018 (2,4M € de restes à réaliser). En 2019, la commune bâtit son budget sans emprunt et sans relever les taux de fiscalité :

		2019 K€		
		DEPENSES	RECETTES	
fonctionnement	dépenses réelles	25 667	recettes réelles	25 624
	autofinancement	3 806	excédent 2018	3 845
			opérations d'ordre	4
		29 473		29 473
investissement	dépenses réelles	7 933	recettes réelles	4 131
	RAR 2018	2 440	RAR 2018	-
	déficit 2018	289	excédent capitalisé 2018	2 729
	opérations patrimoniales	3 006	opérations patrimoniales	3 006
	opérations d'ordre	4	autofinancement	3 806
		13 672	-	13 672
	TOTAL DEPENSES	43 145	TOTAL RECETTES	43 145

Autofinancement : le résultat reporté de 2018 contribue au financement de la section d'investissement à hauteur de 3,8M€.

L'excédent capitalisé de 2018 (2729K€) finance les reports et le déficit 2018.

Evolution du besoin de financement 2019 en K€

emprunts nouveaux	0
remboursement de dette	1 380,00
	-1 380,00

Le besoin de financement de la Commune diminue à hauteur du désendettement de la Commune, soit 1 380K€ en 2019.

B - Fonctionnement : points remarquables (comparaison BP2019/cumul crédits votés 2018)

1-Dépenses

Charges de personnel 12 163 K€ soit +432.7K€ par rapport à 2018 (crédits BP+DM)

A postes financés constants, le coût de la masse salariale augmentera du fait des décisions gouvernementales, auxquelles s'ajoutent les évolutions règlementaires :

- Réactivation de la réforme du protocole des parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) pour l'ensemble des catégories de la fonction publique territoriale
- Passage en catégorie A des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants
- Organisation des élections européennes et vraisemblablement d'une consultation nationale (référendum)
- Avancements d'échelon, de grade et promotions internes (GVT)
- Augmentation des allocations chômage avec notamment des agents qui n'avaient pas épuisé leurs droits et qui entrent à nouveau dans le processus d'indemnisation
- Solde positif de la balance des départs/recrutements

L'évolution des postes : 283 postes pourvus au 1^{er} janvier 2019 (235 titulaires et 48 non titulaires).

Charges à caractère général 7 943K€ soit + 324K€ par rapport à 2018

Selon les natures, le chapitre connaît des évolutions contrastées, dont les principales sont les suivantes: +22K€ en dépense d'alimentation (+3% sur les effectifs scolaires et +5,5% sur la fréquentation des centres de loisirs)

+84K€ sur les contrats de prestations de service (dont + 39K€ DSP sur semaine de 4 jours en année pleine, +40K€ pour prestations DSI/hébergement informatique, +22K€ sur contrats propreté / voirie, -37K€ sur nouveau marché jeunesse, +32K€ pour la location de 12 berceaux sur un trimestre)

+44K€ sur l'entretien des terrains, parcs et espaces verts (nettoyage parcs, élagages, désherbages, amélioration terrains stades)

+27K€ pour l'entretien des voiries (élagage arbres d'alignement, désherbage)

+48K€ pour des études (quartier pasteur et informatique)

+66K€ en fêtes et cérémonies pour l'organisation de la fête de la ville (2019 année de concert)

+58K€ sur les transports (transport scolaire transféré par le STIF en année pleine)

+66K€ de remboursement à l'EPT pour la convention de mutualisation du service des marchés publics
-94K€ sur les fluides (2 fuites sur canalisation d'eau en 2018, baisse des cibles de consommation fioul et gaz selon avenant n°4 du marché Dalkia et gel de la taxe sur le gaz naturel)

-17K€ sur les fournitures de voirie (budget réajusté aux réalisations 2018)

-14K€ sur les fournitures administratives (budget réajusté aux réalisations 2018)

-28K€ sur les contrats de maintenance (achat d'horodateurs neufs, pas de maintenance curative en 2019)

-34K€ sur le nettoyage des locaux (nouveau marché)

Subventions:

- Aux clubs sportifs et autres associations

En 2019, la Ville continuera à soutenir la vie associative et sportive, constituée de 81 associations. Il faut noter la création, depuis 2014, de 6 nouveaux clubs sportifs et 12 nouvelles associations qui proposent des activités de loisirs, culturelles ou à vocation sociale sur l'ensemble des quartiers de la Ville.

La Ville soutiendra également en 2019 les créations d'une section féminine au sein de la JAFE (Juvisy Académie de Football de l'Essonne) et d'une nouvelle pratique sportive, au sein du Judo Club de Juvisy.

La Ville continuera à soutenir les associations et clubs sportifs dont les subventions ont été transférées par l'ancienne CALPE (Communauté d'Agglomération les Portes de l'Essonne).

- Aux coopératives scolaires

La Commune a voté en 2018 un montant de 115 € par élève pour le financement des mini-séjours.

Cette année, la Ville propose une augmentation à hauteur de 120 € par élève participant au voyage qui permettra de diminuer le montant de la part revenant à la charge des familles.

Par ailleurs la ville souhaite augmenter de 5 € par enfant la subvention versée aux coopératives scolaires, subvention qui viendra en soutien des projets pédagogiques (15 € en 2018).

2-Recettes

Dotations : estimations à 5 277K€, soit -364K€ par rapport aux réalisations de 2018

La DGF est estimée à un niveau légèrement inférieur à celui de 2018, à 3 205K€.

Le FDPTP est réduit pour la seconde année consécutive et le passage à la semaine de 4 jours en septembre 2018 a acté la fin du fonds d'amorçage des rythmes scolaires (-58K€ en provenance de l'Etat/rectorat).

Surtout, les remboursements obtenus en 2018 sur les emplois d'avenir n'auront pas d'équivalent en 2019.

Numéro	Libellé	Budget 2018	CA prév 2018	BP2019	évolution BP2019/CA2018
7411	Dotation forfaitaire	2 906 353,00	2 906 353,00	2 875 465,00	-30 888,00
74123	Dotat. de solidarité urbaine	192 920,00	192 920,00	203 679,00	10 759,00
74127	Dotation nationale de péréquation	139 631,00	139 631,00	125 668,00	-13 963,00
	total DGF	3 238 904,00	3 238 904,00	3 204 812,00	-34 092,00
744	FCTVA fonctionnement	30 000,00	33 578,33	30 000,00	-3 578,33
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	0,00	1 563,99	0,00	-1 563,99
74712	Emplois d'avenir	200 204,00	200 204,72	0,00	-200 204,72
74718	Autres	61 034,00	63 019,27	4 533,00	-58 486,27
7473	Départements	61 020,00	64 856,62	56 903,33	-7 953,29
7478	Autres organismes	1 155 389,45	1 201 586,22	1 211 971,00	10 384,78
74832	Attributions Fonds départ. taxe profess.	586 153,00	586 153,70	499 989,00	-86 164,70
74834	Etat - Compens.exon. des taxes foncières	35 154,00	35 154,00	37 200,00	2 046,00
74835	Etat - Compens.exon. des taxes d'habita.	212 200,00	212 200,00	228 752,00	16 552,00
748388	Autres attributions de compensations	0,00	825,00	0,00	-825,00
7484	Dotation de recensement	3 180,00	3 180,00	3 155,00	-25,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 583 238,45	5 641 225,85	5 277 315,33	-363 910,52

Impôts et taxes 18 209K€ soit -190K€ par rapport au BP 2018

La réforme de la taxe d'habitation entre dans la seconde année, les abattements passent de 30 à 65% pour 80% des contribuables, et l'Etat assure qu'il va compenser, sur la base des taux et abattements votés par la commune en 2017. Cependant la ville reste attentive aux recettes effectivement perçues.

La diminution de l'enveloppe s'explique principalement par le cumul de 3 variations importantes :

- **-251K€** : double impact de la CLECT 2018 sur l'attribution de compensation (cf. explication FCCT/AC).
- **-265K€** : perte probable de l'éligibilité au FSRIF qui oblige la ville à ne budgéter que la recette à 50% du mécanisme de garantie.
- **+327K€** : hausse des recettes de fiscalité, les bases fiscales ayant été revalorisée conformément à la Loi de finances sur la base de l'inflation constatée (IPCH nov. 2018 à 2,2%) et les programmes immobiliers ayant été intégrés.

Tarifs 1 674K€ soit + 137K€ par rapport à 2018

Les tarifs évoluent comme chaque année. Les variations proviennent essentiellement des recettes issues de la réforme du stationnement (+167K€) et de la fin de convention voirie EPT (-64K€)

C - Investissement

Financement des investissements

Deux recettes importantes prévues initialement en 2018 ont glissé sur l'exercice 2019 et permettent cette année le lancement de nombreux projets sans emprunt :

- cession de la pointe Wurtz: 1 680K€
- contrat de territoire : 1282K€

L'autofinancement reste conséquent puisqu'il représente 60% des investissements projetés.

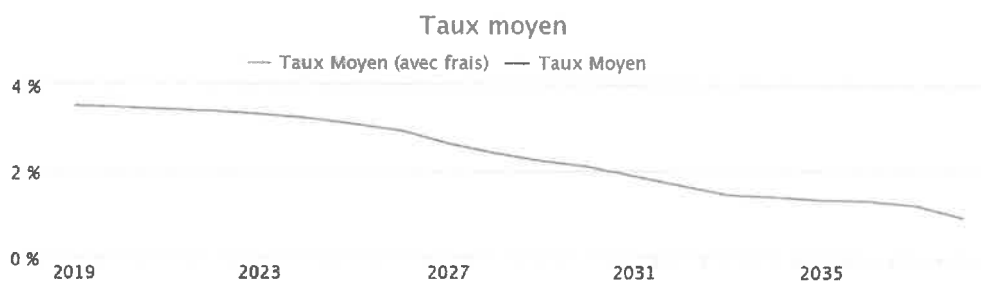
L'automatisation du FCTVA est reportée d'une année, l'enveloppe est évaluée à 280K€.

La taxe d'aménagement est budgétée à hauteur de 700K€.

L'encours de la dette s'élève à 12 425K€ au 1^{er} janvier 2019, le remboursement de capital sera de 1 375K€ en 2019. L'encours se compose de 90,5% d'emprunts à taux fixe et d'un prêt sur euribor 12 mois (barrière simple sur euribor).

Dans la classification Gissler, la dette de la Commune se situe en zone A1 pour 90,48% et B1 pour 9,52%, la dette de la ville ne comporte aucun risque de taux.

Le taux moyen de la dette continue de décroître : 3,91% en 2017 3,89% en 2018 3,50% en 2019.



Principaux projets d'investissement

Pour mémoire, les restes à réaliser concernent les projets lancés en 2018

- Création accueil périscolaire Michelet
- Création accueil périscolaire Jaurès
- Création accueil périscolaire Saint Exupéry
- Maison de quartier Sarraut

Enfance - jeunesse - éducation : (hors ZAC) 1443K€

- Travaux bâtiments scolaires : 882K€
- Travaux crèches : 30K€
- Création d'un nouveau groupe scolaire (études programmation et maîtrise d'œuvre) : 425K€
- Mobilier et matériels jeunesse, scolaire, périscolaire et petite enfance : 106€

Equipements publics (hors scolaire et périscolaire) : 900K€

- Travaux Observatoire : 200K€
- Mise aux normes bâtiments (ADAP) : 60K€
- Aménagement accueil Marianne : 55K€
- Travaux divers bâtiments : 165€
- Réhabilitation Argeliès et aménagement abords et parc : 345K€
- Mobiliers et matériels salles associations : 75K€

Sports : 552K€

- Travaux Ladoumègue et clôture : 415 K€
- City stade : 120K€
- Renouvellement matériels : 17K€

Environnement/ Espaces publics : 923K€

- Mise en place 15 horodateurs : 150K€
- Sécurité (3 caméras nomades) : 100K€
- Aménagement d'aires de jeux : 236K€
- Plantations arbres : 40K€
- Aménagement du square Mendès France : 115K€

- Rampe Quai Gambetta : 57K€
- Embellissement de la ville, mobiliers urbains : 100K€
- Enveloppe démocratie quartier : 100K€
- Etude d'urbanisme et procédures pour quartier Pasteur (levée PAPAG) : 25K€

Commerces/centre-ville vivant : 870K€

- Prémptions commerciales : 60K€
- Rénovation halle du marché : 410K€
- Travaux embellissement de la ville en lien avec livraison GPI : 400K€

Numérique : 30K€

- Open Data : 12K€
- Application à destination des juvisiens, aide au stationnement : 18K€

La livraison de la ZAC Aval a été retardée du fait de désaccords entre constructeurs et Mairie d'Athis Mons. L'aménageur recherche une solution permettant de clôturer la convention de ZAC, afin de donner à Juvisy l'entière propriété de l'école Tomi Ungerer, sans attendre la fin des négociations des constructeurs avec la ville d'Athis.

Le budget prévoit les crédits nécessaires à la signature de l'acte notarié, avec d'une part le solde dû à l'aménageur pour 505K€ et d'autre part les écritures d'ordre patrimonial permettant d'entrer le groupe scolaire dans l'inventaire de la commune.

Le FCTVA sur l'opération, attendu pour 2020 est estimé à 390K€.

4 - Conclusion

Depuis 2014 la Ville poursuit une politique de gestion rigoureuse des deniers publics, qui lui aura permis de désendetter la commune tout en lui donnant de nouvelles marges de manœuvre pour investir.

En 2019, les derniers projets de la mandature au service des habitants seront lancés et offriront :

- un cadre de vie plus agréable avec la poursuite de l'aménagement des quais de Seine,
- des équipements renouvelés, avec notamment la réhabilitation de la Maison Argeliès, et la livraison de la maison de quartier Sarraut,
- de nouveaux cabinets médicaux afin que la Maison de Santé puisse également s'établir sur le quartier Seine,
- un stationnement facilité et une halle de marché rajeunie pour un cœur de ville favorisant le commerce de proximité
- le lancement du nouveau groupe scolaire en réponse au dynamisme de la population, puisque Juvisy attire de plus en plus de familles venues de Paris : il constituera le projet majeur dans la programmation pluriannuelle 2019-2025. Sa livraison doit être effective pour 2023. Une autorisation de programme sera proposée au vote en avril, lors de la présentation du budget. Les premières estimations sont de l'ordre de 5M€.